

RCS : FORT DE FRANCE

Code greffe : 9721

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de FORT DE FRANCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00046

Numéro SIREN : 509 748 448

Nom ou dénomination : 2 A CARBURANTS

Ce dépôt a été enregistré le 20/12/2022 sous le numéro de dépôt 12618

Désignation de l'entreprise : <u>2 A CARBURANTS SAS</u>		1 2			
Adresse de l'entreprise <u>GRANDE SAVANE HABITATION SAINTE ROSE 97224 DUCOS</u>		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
Numéro SIRET * <u>5 0 9 7 4 8 4 4 8 0 0 0 1 6</u>			Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N clos le, <u>3 1 1 2 2 0 2 1 </u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
		Net 3			
Capital souscrit non appelé (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC		
		Frais de développement * CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG		
		Fonds commercial (1) AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO		
		Constructions AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	2 609	2 181
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	18 889	13 037
		Immobilisations en cours AV	AW		
		Avances et acomptes AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT			
	Autres participations CU	CV			
	Créances rattachées à des participations BB	BC			
	Autres titres immobilisés BD	BE			
	Prêts BF	BG			
	Autres immobilisations financières * BH	BI	241	241	
TOTAL (II) BJ		21 740	15 217	6 522	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM		
		En cours de production de biens BN	BO		
		En cours de production de services BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR	BS		
		Marchandises BT	BU	82 651	82 651
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	3 078	3 078
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	137 214	137 214
		Autres créances (3) BZ	CA	22 214	22 214
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE		
		Disponibilités CF	CG	363 024	
		Charges constatées d'avance (3)* CH	CI		
TOTAL (III) CJ		608 181	CK	608 181	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW				
	Primes de remboursement des obligations (V) CM				
	Écarts de conversion actif * (VI) CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		629 921	15 217	614 704
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

Désignation de l'entreprise 2 A CARBURANTS SAS

Néant *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....1.500...)	DA	1 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/>)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	150
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="B1"/>)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="text" value="EJ"/>)	DG	450 053
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	21 173
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (II)	DL	472 876
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (III)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/>)	DV	819
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	87 682
	Dettes fiscales et sociales	DY	51 992
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	1 335
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)	EC	141 828	
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	614 704	
RENOUVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	141 828	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ORDRE DU JOUR

** Approbation du droit de communication et régularité des convocations adressées individuellement à chaque actionnaire,*

** Approbation des documents présentés à l'Assemblée Générale et quitus donné au président sur :*

- Le rapport de gestion du président sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice clos au 31 décembre 2021,*
- Le rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article 227-10 du Code du commerce,*
- L'inventaire physique arrêté à la date du 31 décembre 2021,*
- Les comptes annuels à savoir ; le bilan, le compte de résultat et annexe arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés,*
- Affectation du résultat et répartition éventuelle de dividendes,*
- Rémunérations du mandat social,*
- Pouvoirs pour accomplir les formalités*
- Questions diverses.*

Monsieur Alain SAINTE-ROSE, président, dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- ❖ Un double des lettres de convocation,*
- ❖ L'inventaire au 31 décembre 2021,*
- ❖ Le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés à la même date,*
- ❖ Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée,*
- ❖ Le rapport de gestion,*
- ❖ Le rapport spécial de la gérance sur les conventions réglementées visées à l'article 227-10 du Code du commerce,*
- ❖ Les documents divers et analyses détaillés se rapportant aux questions posées.*

*Le président rappelle que tous les documents énoncés ci-dessus, ont été communiqués à chaque actionnaire **quinze jours au moins avant la réunion de cette assemblée** à l'exception de l'inventaire au **31 décembre 2021** qui a été tenu à leur disposition dans les mêmes délais au siège social.*

L'assemblée lui en donne acte.

*Il lit ensuite le rapport du président sur l'activité et la situation de la société durant l'exercice social couvrant la période du **1^{er} janvier 2021** au **31 décembre 2021** ainsi que le rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article 227-10 du Code de commerce.*

Puis, **Monsieur Alain SAINTE-ROSE**, procède à l'examen des documents d'ordre comptable en donnant lecture du bilan et des comptes sociaux comportant les annexes explicatives et détaillées des différents postes comptables et apporte les commentaires souhaités.

La discussion est déclarée ouverte et des explications sont données aux actionnaires. Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, il est mis aux voix successivement les résolutions suivantes prévues à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉOLUTION

Les actionnaires approuvent la régularité des convocations faites et reconnaissent avoir reçu tous les documents précités au moins **quinze jours avant la date de la présente assemblée** et avoir obtenu tous les documents et renseignements complémentaires et toutes explications utiles sur les questions posées.

Ils reconnaissent également l'exercice effectif du droit de communication permanent ou spécial et avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour et enfin déclarent accepter sans exception ni réserve, les formes et délais de convocation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Les actionnaires, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du président pour l'exercice clos le **31 décembre 2021** approuvent sans aucune réserve, ni aucune exception, le contenu dudit rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

Les actionnaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article 227-10 du Code de commerce pour l'exercice clos le **31 décembre 2021**, approuvent sans aucune réserve, ni aucune exception, le contenu dudit rapport.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Les actionnaires approuvent le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable arrêtés au **31 décembre 2021** et donnent quitus entier et sans réserve à le président pour l'ensemble de sa gestion au cours de l'exercice social écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Les actionnaires approuvent les propositions du président et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice de **21 173 Euros**, décident de l'affecter, de la manière suivante :

- D'affecter la totalité du résultat de l'exercice au compte « Autres réserves » qui sera créditeur de **471 226 Euros**.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉOLUTION

Pour nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, le montant des dividendes distribués au cours des 3 dernières années est rappelé dans le tableau ci-dessous.

Années	Distribution globale	Abattement
2020	-	Non applicable
2019	105 334 euros	Aucun abattement
2018	150 000 euros	Aucun abattement

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Nous vous demandons de vous prononcer sur les dépenses et charges non déductibles fiscalement engagées au cours de cet exercice pour un montant de **112 690 Euros**.

La situation que nous venons de vous exposer est reflétée dans les comptes annuels, le bilan et l'annexe que nous vous présentons.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

HUITIÈME RÉOLUTION

Les actionnaires constatent que le président a perçu une rémunération d'un montant de **41 000 Euros** au titre de l'exercice écoulé.

Messieurs Alain et Mathieu SAINTE-ROSE auront droit en outre et sur justifications, au remboursement de leurs frais de déplacement et de représentations engagés pour le compte de la société, étant précisé que ces frais se situent en

dehors de ceux se rapportant à la fonction même et normalement à la charge de mandataires sociaux.

Il est également rappelé que lesdites rémunérations seront payées, le cas échéant, en tenant compte des disponibilités de la société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du Procès-Verbal des présentes délibérations pour remplir toutes formalités qu'il appartiendra.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

*L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à **11 heures**. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par tous les actionnaires.*

Monsieur Alain SAINTE-ROSE

Monsieur Mathieu SAINTE-ROSE